

RESTAURATION SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Comme l'année dernière, c'est la société API qui assurera la prestation de restauration scolaire pour cette rentrée scolaire.

Pour les élèves du lycée

Selon l'application des textes en vigueur, les élèves du lycée **STATUT GAMELLE** auront à disposition un espace restauration avec deux micro-ondes au niveau du foyer actuel.

« J'ai une carte cantine : je peux déjeuner à la cantine si j'utilise les services de celle-ci. Je rapporte mon repas : je prends mon déjeuner au foyer ».

ATTENTION

Pour rappel, le service « gamelle » est gratuit au lycée Dampierre. Nous devons d'ailleurs être le seul établissement privé à proposer ce service sans contrepartie financière.

Cependant, le foyer restera sous la responsabilité de chacun : je range mes affaires, je prends soin du matériel et j'utilise la poubelle pour y mettre mes déchets.

Si cet espace venait à être détérioré ou mal entretenu par les élèves, je serai alors dans l'obligation de le fermer sans aucune solution de remplacement ou alors l'élève prendra son repas à l'extérieur ou à la cantine scolaire.

Pour les étudiants de BTS

Possibilité de prendre son repas à la cantine ou de l'emmener au foyer réservé **UNIQUEMENT** aux étudiants.

Possibilité également de rapporter son repas et d'utiliser le micro-onde qui est à disposition au foyer BTS.

Tarification pour Septembre 2020

❖ **AU SELF**

- Formule SELF / CAFET / AMERICAIN : 5€50 TTC

❖ **A LA CAFET**

- Formule Maxi (1 sandwich au choix + 1 paquet de chips + 1 dessert au choix : 5€50
- Sandwich : 3€50

Il est inutile de réserver à l'avance pour pouvoir prendre son repas à la cantine. Toutes les boissons sont en supplément (eau 0.80€ - soft 1€20).

Horaires des Services

11H45 : hôteliers + élèves en permanence

12H10 : 1^{er} service

13H05 : 2^{ème} service

Fin de service à 13H30

Utilisation Maxi de la Carte/jour

Lycéens : 8€/jour

BTS : pas de plafond

Paiement Cantine

Afin de s'ajuster au protocole sanitaire Covid-19, il serait souhaitable de privilégier les virements bancaires et limiter les transactions en numéraire. Pour faire le virement il vous suffit d'inscrire « cantine et nom prénom classe de votre enfant » (à votre demande nous vous transmettrons un RIB).